

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 Mars 2007

L'an deux mil sept, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 5 mars 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : \*

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation du procès verbal du 8 février 2007.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

## II) Affaires Financières

### Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 - Budget Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2006, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-120 114,37€		264 294,91€	144 180,54€
Fonctionnement	686 061,92€	350 000,00€	417 983,33€	754 045,25€
<b>TOTAL</b>	565 947,55€	350 000,00€	682 278,24€	898 225,79€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2006 du Budget Communal.

### Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 - Budget Eau & Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2006, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	21 166,83€		-11 866,32€	9 300,51€
Fonctionnement	185 063,51€	0,00€	-27 986,42€	157 077,09€
<b>TOTAL</b>	206 230,34€	0,00€	-39 852,74€	166 377,60€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2006 du Budget Eau & Assainissement.

## Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 - Budget Régie des Remontées Mécaniques

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis CHOQUET, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2006, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	130 587,66€		-75 586,45€	55 001,21€
Fonctionnement	77 843,63€	0,00€	-51 991,82€	25 851,81€
<b>TOTAL</b>	<b>208 431,29€</b>	<b>0,00€</b>	<b>-127 578,27€</b>	<b>80 853,02€</b>

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2006 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

## Ø Affectation du résultat de clôture 2006 au Budget Communal 2006

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2006, présente un excédent de fonctionnement de 754.045,25€ (soit 336.061,92€ d'excédent antérieur reporté et 417.983,33€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 300.000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

## Ø Taux d'imposition 2007

Le Maire rappelle que les taux d'imposition ont été augmentés l'an passé d'environ 2%.

Cette année, il propose de ne pas modifier ces taux.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition 2007 seront identiques aux taux 2006, à savoir :

Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux
Habitation	10.73%	<b>10.73%</b>
Foncier bâti	23.83%	<b>23.83%</b>
Foncier non bâti	103.67%	<b>103.67%</b>
Professionnelle	14.29%	<b>14.29%</b>

## Ø Budgets 2007

Monsieur le Maire présente les BP 2007 :

### Ü du budget Communal.

Suite à la présentation faite lors de la dernière séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

L'opération 160 dénommée "Aménagement aux abords des Écoles" est renommée pour prendre en compte la sécurisation du CD 30, à savoir "Aménagement aux abords des Écoles et sécurisation du CD30".

Après en Avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2007.

Une réunion concernant le travail et le suivi des projets Gare Haute du Funiculaire, charpente, couverture et façades de l'Ancienne Mairie, façades de la MSP et de la Poste, Camping, Cure, signalétique dans le village, est fixée au Jeudi 22 mars 2007 à 20h30.

### P de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire présente les documents reprenant les propositions en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Eau & Assainissement 2007

### P de la Régie des Remontées Mécaniques.

Monsieur le Maire présente les documents reprenant les propositions en fonctionnement et en investissement.

Après en Avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Régie des Remontées Mécaniques 2007.

## Ø Subventions aux associations communales

Madame CHISTOPHEL rapporte à l'assemblée les travaux de la commission vie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions 2007 aux associations suivantes :

- Ü ACCA de Saint Hilaire = **150€ pour son action de nettoyage aux abords de la cabane du Berger.** Versement sous réserve de validation de l'action par la réserve des hauts de Chartreuse.
- Ü Comité des Fêtes de Saint Hilaire : **une enveloppe de 800€ est réservée à l'association, dont 400€ versés de suite, et 400€ autres que le Maire**

**aura toute latitude de verser en fonction des projets que l'association lui présentera.**

### **Ø Tarifs Funiculaire 2007**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté le 20 juillet 2006 les nouveaux tarifs du funiculaire applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

Compte tenu du manque d'enneigement, le Funiculaire est ouvert ponctuellement plus tôt que prévu et le Maire propose que les tarifs 2006 soient appliqués jusqu'au vendredi 30 mars 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier la délibération du 20 juillet 2006 concernant la mise en place de nouveaux tarifs Funiculaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme suit ; à savoir que ceux-ci ne seront appliqués qu'à compter du samedi 31 mars 2007.

## **III) Travaux**

### **Ø Aménagement des abords des Écoles**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation du centre du village aux abords des écoles.

Le chiffrage du projet devrait nous être très prochainement communiqué par la DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider une enveloppe de 400 000€TTC pour le projet concerné et de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de celui-ci.

### **Ø Demande de subvention Pays via CDPRA (Contrat de Développement Pays Rhône Alpes) – Aménagement Centre Bourg**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation du centre du village aux abords des écoles.

Il expose que le Pays dispose d'une action visant à aider les communes de moins de 1000 habitants à l'aménagement de leur Centre Bourg.

Le Maire expose que sur étude du dossier par la commission correspondante, des dérogations sont envisageables pour les communes de 1000 à 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour faire un courrier d'intention reprenant les grands axes du projet :

- Û Aménagement de sécurité aux abords de écoles
- Û Rénovation pignon Nord de l'école élémentaire
- Û Rénovation des façades des bâtiments publics (MSP, Poste, Ancienne Mairie)

et solliciter une aide financière à la réalisation de ce projet.

## **Ø Extension de l'installation d'enneigement artificiel**

Monsieur le Maire présente la version finale du projet d'extension de l'installation d'enneigement artificiel de la station de St Hilaire, à savoir :

- Û Réalisation d'une retenue collinaire de 1000m<sup>3</sup>
- Û Équipement des pistes et téléskis École, Bois Bossu et Pierre Dorée

Il expose que l'enveloppe budgétaire prévue est de 400 000 €HT et qu'un appel d'offres de 4 lots (terrassment et réseaux, fournitures, enneigement et retenue collinaire) a été lancé en marché négocié pour 3 d'entre eux et en procédure adaptée pour le 4<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour signer les marchés correspondants conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres et ce dans la limite de l'enveloppe de 400 000 €HT alloués à l'opération.

## **IV) Personnel**

### **Ø Création d'un poste "Travail d'Intérêt Général" (TIG)**

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité pour la création d'un poste TIG pour un résident de Solid'action. Ces postes permettent à des personnes d'effectuer la peine à laquelle ils ont été condamnés. Un tel poste pourrait être envisagé au sein des services techniques, sachant que l'administration pénitentiaire est considérée comme l'employeur de la personne en TIG et que de ce fait c'est elle qui se charge des déclarations et paiements auprès des organismes sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de TIG définitif et mandate le Maire pour obtenir l'agrément judiciaire nécessaire.

## **V) Administration générale**

### **Ø Remplacement d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PLUMEJAUD faisait partie des membres du CCAS. Compte tenu de sa disparition, il est nécessaire de le remplacer auprès de cette instance.

Se porte volontaire, Monsieur Alain MONNOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Alain MONNOT comme délégué au CCAS.

La liste des membres élus est donc désormais la suivante :

- Û Pierre BOISSELIER - Président
- Û Marie-Louise CHRISTOPHEL
- Û Anne BLONDEAU
- Û Josette MOUSSY
- Û Gabriel COUTURIER
- Û Alain MONNOT

### Ø **Renouvellement du label PEFC (Pan European Forest Corporation)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 mai 2003, décidant d'adhérer à la charte permettant l'obtention du label PEFC pour la forêt communale.

La certification ainsi obtenue étant valide jusqu'au 28 février 2007, il est nécessaire de demander le renouvellement de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants au renouvellement du label PEFC pour la forêt communale.

### Ø **Renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'État pour de raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 mai 2003, décidant de signer la convention ATESAT avec la DDE (Direction Départementale de l'Équipement).

Cette convention d'aide à l'ingénierie arrivant à son terme au 31 décembre 2006, celle-ci doit être renouvelée.

Il présente le projet de convention établi sur sa demande par la DDE de l'Isère.

Considérant que la commune est éligible à cette mission,

Considérant qu'au regard des besoins de la collectivité, cette convention reste un atout,

Il propose de retenir les missions suivantes :

Û Mission de base	329,40€
Û Missions complémentaires suivantes :	
o Assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie	16,47€
o La gestion du tableau de classement de la voirie	16,47€
o L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède par 30 000 €HT et dont le coût cumulé n'excède pas 90 000 €HT sur l'année.	115,29€
Pour un total non assujetti à la TVA en valeur décembre 2006 (révisable annuellement suivant index ingénierie)	477,63€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes jointes.

## Ø **Renouvellement convention d'autorisation de passage sur les pistes forestières**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mars 2005, par laquelle le renouvellement de la convention autorisant le CODEVOLI à utiliser les routes forestières de la cabane du Berger et de l'Herse, pour leur faciliter l'accès au sommet des pistes de ski pour la pratique du vol libre, avait été décidé jusqu'au 31 avril 2006.

Le renouvellement de cette convention est demandé par le CODEVOLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce renouvellement de convention qui aura un effet jusqu'au 31 avril 2012.

## Ø **Chéquier de réductions**

Monsieur Alain MONNOT livre au conseil le résultat du travail de la commission au sujet du chéquier de réduction pour les habitants de la commune.

L'action de la commune dans le cadre de la mise en place de ce chéquier pouvait se baser :

- Û Soit sur une subvention que la commune aurait versée aux partenaires du chéquier, sur présentation des chèques remis par les familles,
- Û Soit sur le fait que la réduction accordée était prise en charge par les commerçants eux-mêmes, en échange de la publicité offerte par la commune par le biais de la distribution du chéquier aux familles de Saint Hilaire.

Lors des négociations c'est la 2<sup>ème</sup> solution qui s'est avérée la plus appréciée par les commerçants et par ailleurs la plus simple à mettre en œuvre.

L'idée est donc de faire des chèquiers qui seront distribués gratuitement à chaque foyer de la commune. Un chéquier par foyer contenant un chèque par partenaire permettant d'obtenir une réduction pour chaque membre du Foyer. Le Principe étant, 1 prestation achetée = 1 prestation offerte du même prix ou d'un prix inférieur, ou un pourcentage de réduction, ou encore l'allongement de la durée de la prestation proposée.

Ces chèquiers seront distribués par les élus, uniquement lors des permanences du samedi matin, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Le partenariat entre la Mairie et chaque partenaire devra être formalisé par la signature d'une convention entre les 2 parties. Cette signature pourrait être faite lors d'un apéritif organisé à cette occasion.

Un article de principe sera inséré dans la Gazette d'Avril 2007. Dans celle de Mai, la liste des partenaires et modalités des offres et de retrait du chéquier seront précisés, pour un début de la distribution en juin 2007.

Les chèquiers seront valables jusqu'en Novembre 2007. L'idée étant de favoriser la période estivale Avril à Novembre, et d'éviter que les réductions (comme un pourcentage de réduction sur les restaurants) soient utilisées abusivement pour les fêtes de fin d'année par exemple.



À titre indicatif, les commerces déjà contactés et qui ont donné un accord de principe à leur participation sont :

- 1 acheté = 1 offert
  - Û Acro bungy
  - Û Funiculaire
  - Û Crinière au Vent (temps supplémentaire)
- 1 ou plusieurs repas en semaine = % de réduction, 1 fois par an
  - Û Le Gandinou
  - Û Le Chamois
  - Û Le Sabot des Muses

## **VI) Questions diverses**

### **Ø Changement de personnel à l'accueil**

Le Maire informe l'assemblée que la Mairie se trouve à nouveau sans personnel pour le poste à 17h30 de l'accueil. Une annonce sera passée dans la prochaine Gazette et des démarches auprès du service remplacement du Centre de Gestion ont été entreprises.

### **Ø Succession MOLLARET**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré les héritiers de la succession et qu'il a fait l'offre convenue lors de la dernière séance au prix correspondant à l'estimation des domaines.

Ces derniers doivent donner une réponse au plus tard le 30 mars prochain.

### **Ø Permanences bureau de vote**

Monsieur le Maire rappelle que les élections Présidentielles se dérouleront les 22 Avril, et 6 Mai 2007, ainsi que les Législatives les 10 et 17 Juin 2007.

Il demande aux élus de bien vouloir s'inscrire sur les tableaux de permanence des bureaux de vote.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 12 Avril 2007 à 20h30, si l'ordre du jour le nécessite,  
sinon, le Jeudi 3 Mai 2007***

**La séance est levée à 22h30.**